

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D7-1-1-115

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DES PROGRAMMES (DM-2)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAI	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D7-1-1-115

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DES PROGRAMME (DM-2)

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a adopté, le 29 Juin 2017, une délibération relative à la modification des autorisations de programme.

Compte tenu de l'avancée des projets en cours, il est proposé de **modifier** le montant des autorisations de programmes suivantes et la ventilation des crédits de paiement, comme suit :

Nom de l'opération	AP votée	Révision AP 2020	Montant total de l'AP	CP consommés au 31/12/2019	Révision CP 2020	CP 2020 révisés	CP 2021
Parvis	744 059,00 €	51 200,00 €	795 259,00 €	736 513,00 €	47 000,00 €	58 746,00 €	
Maison de santé	4 305 241,38 €	23 570,24 €	4 328 811,62 €	3 371 072,94 €	23 570,24 €	957 738,68 €	
Office de Tourisme	2 154 596,67 €	-307 560,07 €	1 847 036,60 €	1 782 206,02 €	-120 000,00 €	64 830,58 €	
Locaux CC2R	8 076 214,95 €	-17 118,01 €	8 059 096,94 €	7 831 373,56 €	-17 118,01 €	227 723,38 €	
Fonds de concours	6 634 879,86 €	0,00 €	6 634 879,86 €	2 985 757,96 €	633 511,78 €	3 424 664,69 €	224 457,21 €

Le Président propose :

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,
- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter les modifications apportées aux autorisations de programme,

- d'acter l'ensemble des crédits de paiement ouvert pour ces opérations.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 14 DEC. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DES PROGRAMMES (DM-2)

Numéro de l'acte : 2020D7_1_1_115

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D7_1_1_115-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D7_1_1_115-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 16:52:58

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 16:57:37

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 17:04:32